

Résidence Kellermann – 68 studios

DES LOGEMENTS NEUFS DE QUALITE

Situés au 2^{ème} et 3^{ème} étage du bâtiment principal d'un lieu historique (l'ancienne caserne Kellermann) , Les 68 logements neufs (2020) de type 1 destinés aux étudiants sont semi-équipés et accessibles par une entrée privatisée équipée d'un système de badge. Un ascenseur facilite les accès.

Les studios comprennent:

- une entrée
- une pièce de vie avec un coin cuisine aménagé (plaque de cuisson, hotte aspirante, espace pour réfrigérateur de petite taille (non fourni), emplacement micro-ondes, un coin bureau/repas , des placards de rangement)
- une salle d'eau avec douche à l'italienne, WC , raccordement machine à laver possible, ballon d'eau chaude individuel intégré (100 litres)
- équipés fibre (abonnement opérateur non inclus)
- Prise TV et RJ45
- Le parking est gratuit au pied de la résidence
- Classe énergie: B

La résidence vue des jardins



Intérieur d'un studio



Intérieur d'un studio – salle de bain



Intérieur d'un studio- entrée



vue sur le jardin public



Appartements mobilité réduite

Des rampes d'accès permettent de faciliter l'accès à la résidence puis de se rendre aux étages via l'ascenseur.
3 Logements (30 à 38 m²) sont aménagés pour des personnes à mobilité réduite – Compte tenu de la surface les loyers sont de 320 € ou 420 €. **La colocation est possible.**



LOYERS ET CHARGES

- Les logements sont conventionnés et éligibles à l'aide personnalisée au logement
- réservés prioritairement au moins de 30 ans
- Les surfaces varient de 18,5 m² à 23 m²
- Les loyers mensuels s'échelonnent donc de 210 € à 260 € sans les charges.
- Les charges mensuelles sont de l'ordre de 90 €

Elles correspondent aux coûts de la taxe de l'enlèvement des ordures ménagères, la consommation d'eau, la consommation électrique individuel et des parties communes, au chauffage collectif , l'entretien et électricité des communs, nettoyage des parties communes, l'entretien de l'ascenseur, l'entretien du ballon d'eau chaude sanitaire.

- Les charges seront régularisées annuellement et à votre départ

Quelle démarche pour obtenir un logement ? (1/4)

1 - compléter le dossier d'inscription directement sur le site internet suivant

www.demande-logement-social.gouv.fr

MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT
Demande de logement social
Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation
À remplir à l'encre noire et en lettres majuscules en s'aidant de la notice

cerfa N°14069*04

Pour faire une demande de logement social :
- vous pouvez enregistrer en ligne votre demande sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr
- vous pouvez remplir ce formulaire et le déposer auprès d'un guichet

L'enregistrement de votre demande est un droit. La seule condition est la fourniture de la copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité (photocopie ou scan). Les champs suivis d'une étoile (*) doivent obligatoirement être remplis.

Cadre réservé au service Date de dépôt au guichet

Votre demande
Il s'agit : D'une première demande Du renouvellement d'une demande en cours D'une modification d'une demande en cours

Si vous avez déjà une demande en cours, indiquez votre numéro unique d'enregistrement

Vos coordonnées
 Monsieur Madame
Nom de naissance*
Nom d'usage (si différent)
Prénoms*
Date de naissance*
Nationalité* Française Union européenne Hors Union européenne

Votre numéro de sécurité sociale*

Téléphone domicile ou professionnel Téléphone portable

Mail personnel
Mail d'une personne ou d'une structure vous aidant dans les démarches

Acceptez-vous de recevoir des informations : par mail ? Oui Non par SMS ? Oui Non

Adresse du logement où vous vivez actuellement
Numéro Voie
Lieu-dit
Bâtiment Escalier Étage Appartement
Complément d'adresse
Code postal Ville
Pays
Si vous êtes hébergé, personne ou structure hébergeante

Adresse à laquelle le courrier doit vous être envoyé (si cette adresse est différente)
Numéro Voie
Lieu-dit
Bâtiment Escalier Étage Appartement
Complément d'adresse
Code postal Ville
Pays
Si vous êtes hébergé ou domicilié, personne ou structure à qui envoyer un courrier

1/10

Votre conjoint ou votre codemandeur
 Monsieur Madame

Quelle démarche pour obtenir un logement ? (2/4)

2 –et enregistrer les pièces complémentaires suivantes:

Dans tous les cas

Photocopies des cartes d'identité (recto-verso) pour toutes les personnes majeures appelées à vivre dans le logement (carte d'identité, passeport),

Pour les enfants : livret de famille ou acte de naissance

Pour les ressortissants étrangers, hors Union Européenne : Photocopie recto-verso de la carte de séjour en cours de validité ou récépissé de la demande de renouvellement ou attestation de l'OFII pour un visa de long séjour (dispensant la demande de 1^{er} titre de séjour)

Photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus 2020 pour toutes les personnes majeures appelées à vivre dans le logement. *des Parents*

En cas de rattachement au foyer fiscal des parents, fournir l'avis d'imposition de ces derniers et le double du formulaire prérempli de déclaration de revenus.

Lorsque tout ou partie des revenus perçus l'avant dernière année (N-2) n'a pas été imposé en France mais dans un autre Etat ou Territoire : Fournir la photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition ou document de l'administration fiscale.

Logement actuel

* Si vous êtes locataire

Photocopies des 3 dernières quittances de loyer et du contrat de location ou attestation du bailleur indiquant que vous êtes à jour de vos loyers et charges

* Si vous êtes hébergé(e) :

Attestation sur l'honneur de la personne qui héberge datée et signée

* Si vous êtes étudiant(e) /Apprenti(e)/Lycéen :

Photocopie du certificat de scolarité ou de la carte d'étudiant + photocopie de la notification d'attribution en cas de bourse
Apprenti : photocopie du contrat de travail

* Si vous êtes retraité(e), pensionné(e) :

Photocopie derniers justificatifs de pension (déclaration fiscale) + complémentaire

* Si vous êtes invalide :

Photocopie de la notification d'attribution de la pension et des 3 derniers bulletins de paiement

Copie carte invalidité/handicap

* Autres revenus :

Joindre justificatifs (ex : pension alimentaire)

Si vous percevez des prestations sociales et familiales (RSA, AAH, AF...) : Photocopie des 2 dernières notifications de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Quelle démarche pour obtenir un logement ? (4/4)

3- vous recevrez un numéro d'enregistrement sous forme **d'attestation** à conserver précieusement

4- transmettre votre **attestation** par mail oph@logement-dunois.fr avec en objet « studio IFSI-IFAS » dès sa réception si besoin de pièce complémentaire en fonction de votre situation

5- transmettre votre document parcours sup à réception sans délai à l'adresse mail : oph@logement-dunois.fr avec en objet « studio IFSI-IFAS »

6- l'agent instructeur traitera votre dossier pour attribution rapidement et vous informera

~~7- vous pouvez faire le choix de nous adresser un dossier papier avec les documents~~

Questions-réponses les plus courantes

1- Vais-je conserver mon logement pendant toute ma scolarité au sein de l'IFSI-IFAS?

Le bail est d'une année, il faudra renouveler le bail en mai en nous adressant un courrier.

2- Suis-je certain(e) d'avoir un logement ?

Nous disposons actuellement de 21 logements libres.

3- Comment sont équipés les logements?

Voir les informations données plus haut

4- Que dois-je amener pour aménager le studio ?

Un Canapé-lit ou lit – une chaise – une petite table pliante (pour un parfait confort) et vaisselle

**Pour tout renseignement ou problème d'enregistrement de
votre dossier de demande de logement, merci de vous
adresser à**

LE LOGEMENT DUNOIS, OPH DU GRAND CHATEAUDUN

19 rue Henri DUNANT, 28205 Châteaudun

Tel : 02.37.94.01.23 Mail : oph@logement-dunois.fr

